

Contrôle externe et validation des **études d'ouvrages d'art**



SOCOTEC

**votre partenaire
en maîtrise des risques**



FPI 12 (TP) 05-08

L'obligation de sécurité du public dans le domaine des ouvrages d'art impose ou incite fortement à la mise en place d'un contrôle externe au niveau des études.

A la demande du maître d'ouvrage ou en appui au maître d'œuvre et à l'entrepreneur, Socotec peut offrir ses compétences pour valider les études d'exécution et contribuer à la résolution des problèmes rencontrés, par l'analyse critique des spécifications, des notes de calcul, des schémas de méthodes et des plans d'exécution, ou par la réalisation de contre calculs à l'aide de ses propres logiciels.

Cette validation est menée à bien par des :

Vérifications en phase d'avant projet :

- ▶ De la conception structurelle des ouvrages en regard de la fonction requise, de la solidité, de la sécurité, de sa pérennité et de son adaptation au site et au climat,
- ▶ Des choix technologiques effectués pour les mêmes raisons et en considération de la maintenabilité.

Vérifications en phase d'études exécution :

- ▶ Des hypothèses retenues,
- ▶ Des calculs de dimensionnement et de justification des structures,
- ▶ Des dispositions constructives indiquées sur les plans.

Vérifications en phase travaux :

- ▶ De la résistance et de la déformation des ouvrages en phase de construction,
- ▶ Des hypothèses retenues pour les ouvrages temporaires,
- ▶ Des programmes et spécifications de travaux.

www.socotec.com



SOCOTEC INTERNATIONAL
1 avenue du Parc
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
téléphone : 01 30 12 85 00
télécopie : 01 30 12 86 66